

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Plaine du Roussillon

Enquête publique du 5 février au 13 mars 2024 inclus (17 h)

OBJET, DUREE ET SIEGE DE L'ENQUETE

Par arrêté en date du 18 décembre 2023, le Président du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon a formalisé la mise en œuvre de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon arrêté le 26 septembre 2023.

Cette enquête se déroulera du lundi 5 février au mercredi 13 mars 2024 inclus (17h). Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

Le SCOT est un document de planification territoriale élaboré à l'horizon 2037 à l'échelle des 4 EPCI membres du Syndicat mixte, concernant 77 communes et près de 341 000 habitants.

COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n°E23000123/34 du 17 octobre 2023, le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une Commission d'enquête composée de : Monsieur Jacques GABORY en qualité de Président, Madame Anne-Isabelle PARDINELLE en qualité de membre titulaire, et de Monsieur Jean-Paul SERVET en qualité de membre titulaire. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci/celle-ci sera remplacé(e) par Monsieur Thierry WIEGAND-RAYMOND en qualité de membre suppléant.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- L'Arrêté du 18 décembre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon ;
 - La délibération prise par le Comité syndical le 6 novembre 2017 prescrivant la révision du SCOT ;
 - La délibération prise par le Comité syndical le 26 septembre 2023 et relative à l'arrêt du projet de SCOT révisé et à l'arrêt du bilan de la concertation ;
 - Le Projet de SCOT arrêté et composé : d'un rapport de présentation (un diagnostic territorial décliné en 8 cahiers thématiques dont l'état initial de l'environnement ; une évaluation environnementale ; un rapport sur la justification des choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO ; un cahier annexe répertoriant les éléments du patrimoine bâti rural ; un cahier annexe délimitant les espaces de nature en ville), du Projet d'Aménagement et De Développement Durables (PADD), et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assorti d'une carte de synthèse et comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
 - Le bilan de la concertation et ses annexes ;
 - Le recueil des avis émis par les personnes publiques associées et les organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté conformément au Code de l'Urbanisme (dont celui émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale/MRAE) ;
 - La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette dernière s'insère dans la procédure administrative relative au projet.
- Le dossier est accompagné d'un registre d'enquête sur lequel le public pourra consigner ses observations.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête est consultable durant toute la durée de l'enquête publique :

A. En version papier :

- Au Siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, 9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

- Au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), membres du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, aux horaires d'ouvertures habituels au public :

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée : 11 Bd Saint Assisclé, Perpignan (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

La Communauté de Communes des Aspres : Allée Hector Capdellayre, Thuir (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h/17h)

La Communauté de Communes Roussillon Conflent : Place Henri Demay, Ille sur Têt (du lundi au jeudi : 8h30/12h30 - 13h30/16h30 ; vendredi : 8h30/12h30)

La Communauté de Communes Sud Roussillon : 16 Rue JJ Tharaud, Saint Cyprien (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

- Dans les communes définies comme lieux de permanence, aux horaires d'ouverture habituels au public :

Bélesta : 1, Place de la Mairie (mardi et jeudi : 9h/12h30 - 13h30/16h30)

Canet en Roussillon : Centre Technique Municipal, 16 Bd Las Bigues (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/16h30) - **Corneilla Del Vercol** : mairie, 1 Rue du Tonkin (du lundi au vendredi 9h/12h - 16h/18h, sauf vendredi 17h) - **Estagel** : mairie, 6 Avenue du Docteur Torrelles (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Ille Sur Têt** : mairie, 107 bis Avenue Pasteur (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Le Barcarès** : mairie, Boulevard du 14 juillet (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Perpignan** : mairie de quartier Nord, 39 Avenue du Maréchal Joffre (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 14h00/17h00) - **Rivesaltes** : bâtiment annexe à la mairie, Service Urbanisme, 1^{er} étage, bureau n°2, Place de l'Europe (du lundi au jeudi : 9h30/12h - 14h/18h ; vendredi : 9h30/12h - 13h30/16h30) - **Saint Cyprien** : mairie, Place Desnoyer (du lundi au jeudi 8h/12h - 13h30/17h30 ; vendredi : 8h/12h - 13h/16h) - **Thuir** : mairie, 30 Boulevard Léon Jean Grégory (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h/17h) - **Tresserre** : mairie, 5 Rue du Pla del Rey (du lundi au vendredi : 9h/13h - 14h30/16h30) - **Villeneuve de la Raho** : mairie, 1 Rue du Général de Gaulle (du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h sauf vendredi : 16h) - **Vingrau** : mairie, 5 Place de la République (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h30/12h)

B. En version numérique :

- Sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : www.scot-roussillon.fr (rubrique « La révision du schéma / enquête publique »)

- Sur l'adresse Web du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Le dossier d'enquête publique sera en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique (Syndicat mixte - voir adresse et horaires d'ouverture ci-avant)

Enfin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de cette dernière, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE (Accueil du public)

La Commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, ainsi que ses propositions et contre-propositions dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

THUIR Maison du Citoyen (salle Léon Jean Grégory - RDC) Avenue du Docteur Ecoiffier Mercredi 7 février de 9h à 12h	PERPIGNAN Mairie de Quartier Nord Salle de réunion 39, Av du Maréchal Joffre Mercredi 7 février de 14h à 17h	BELESTA Hôtel de Ville - Salle du Conseil 1, Place de la Mairie Mardi 13 février de 9h à 12h
TRESSERRE Hôtel de Ville - Bureau 5, Rue du Pla del Rey Mardi 13 février de 14h à 17h	Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon Bureau 9, Espace Méditerranée - 6 ^{ème} étage - PERPIGNAN Samedi 17 février de 9h à 12h	
ILLE SUR TET Espace la Catalane - Salle Henri Demay 4, Avenue Chopin Lundi 19 février de 9h à 12h	CORNEILLA DEL VERCOL Hôtel de Ville - Bureau 1, Rue de Tonkin Mardi 20 février de 9h à 12h	SAINT CYPRIEN Hôtel de Ville - Salle Escaro Place Desnoyer Jeudi 22 février de 9h à 12h
ESTAGEL Hôtel de Ville - Salle des Mariages 6, Av du Docteur Torrelles Mercredi 28 février de 9h à 12h	RIVESALTES Bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville Service Urbanisme, 1 ^{er} étage, Bureau n°2 Place de l'Europe Mercredi 28 février de 14h à 17h	CANET EN ROUSSILLON Centre Technique Municipal 16, Boulevard Las Bigues Mardi 5 mars de 9h à 12h
VINGRAU Hôtel de Ville - Salle du Conseil 5, Place de la République Mercredi 6 mars de 9h à 12h	LE BARCARÈS Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo Boulevard du 14 Juillet Jeudi 7 mars de 14h à 17h	VILLENEUVE DE LA RAHO Hôtel de Ville - Salle des Mariages 1, Rue Général de Gaulle Lundi 11 mars de 14h à 17h

PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la Commission d'enquête, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet de SCOT arrêté pourront être consignées.

Toute observation portant sur ce projet pourra être formulée auprès des Commissaires enquêteurs lors des permanences organisées.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du Président de la Commission d'enquête par courrier : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête publique, Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon - 9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN / par mail : scot-roussillon@democratie-active.fr / sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Pendant la durée de l'enquête publique :

- Les courriers réceptionnés sur le registre dématérialisé et sur l'adresse mail de ce dernier seront consultables en ligne sur le registre dématérialisé ;

- Les courriers réceptionnés au Syndicat mixte, siège de l'enquête publique, seront annexés dès leur réception sur le registre d'enquête publique et pourront être consultés par le public au siège du Syndicat mixte.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront transmis dans un délai d'un mois au Président du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, ces documents seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, au siège des 4 EPCI, au siège des 13 communes arrêtées comme lieux de permanences, et à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Ils seront également publiés sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : www.scot-roussillon.fr et sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

DECISION / APPROBATION DU SCOT REVISE

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCOT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la Commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

MESURES DE PUBLICITE

Le présent avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux diffusés dans les PO, à savoir l'Indépendant et la Semaine du Roussillon. Cet avis sera également affiché au siège des 4 EPCI membres et dans chacune des 77 communes du périmètre du SCOT Plaine du Roussillon. Il sera également publié au siège et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information relative au projet de SCOT arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de la Responsable du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon (Mme Eve GOZE) par mail (scotplaine-roussillon@orange.fr) ou par téléphone (04 68 37 79 52) de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi (16h le vendredi).

Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon

9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN - Tel : 04 68 37 79 52

www.scot-roussillon.fr

